

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombres de membres :**

En exercice : **32**

Présents ou représentés : **32**

Qui ont pris part à la délibération : **32**

Date de la convocation : **22/03/2017**

Date d'affichage : **23/03/2017**

**de la Commune de COGOLIN  
Séance du jeudi 30 MARS 2017**

L'an deux mille dix-sept et le 30 mars à 19 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Eric MASSON, 1<sup>er</sup> adjoint,

**PRESENTS** : Marc Etienne LANSADE - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Maria de Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Jean-François FARNET - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

**POUVOIRS** : Audrey TROIN à René LE VIAVANT / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Renée FALCO à Margaret LOVERA / Michel BERTIN à Marc Etienne LANSADE / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Manuel REQUIN à Jonathan LAURITO / Michel DALLARI à Jean-François FARNET / Ernest DAL SOGLIO à Malika OUAREZKI /

**SECRÉTAIRE de SÉANCE** : Jeanne LAURITO

Le budget annexe « immeubles de rapport » a été créé en décembre 2013 aux fins d'enregistrer les opérations relatives à la gestion des immeubles productifs de revenus soumis à TVA.

Il retrace, en recettes, les loyers des baux commerciaux ou professionnels (SIDECEM, Manufacture des Tapis, Gourmandises, Pôle Emploi, etc) et, en dépenses, l'entretien de ceux-ci et la construction de nouveaux locaux.

Après avoir réalisé l'acquisition des locaux destinés au Pôle Emploi, il est prévu, pour une livraison en 2018, la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire pour un montant de 2 400 000 € HT.

Afin de financer une partie de cette opération, il est envisagé d'attribuer une subvention d'équipement du budget principal au budget annexe pour un montant de 450 000 € hors taxes.

Envoyé en préfecture le 05/04/2017

Reçu en préfecture le 05/04/2017

Affiché le

- 5 AVR. 2017

ID : 083-218300424-20170330-2017\_026-DE

CM 30/03/2017

N° 2017/028

**SUBVENTION D'EQUIPEMENT AU BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES DE RAPPORT » - EXERCICE 2017**

Cette subvention est retracée en dépenses au chapitre 204 du budget principal et en recettes à l'article 131 du budget annexe et fait l'objet d'un amortissement sur chacun des budgets.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette proposition.

Vu le budget communal pour l'exercice 2017,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de verser une subvention d'équipement d'un montant de 450 000 € hors taxes, au budget annexe « immeubles de rapport » pour l'exercice 2017.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE 24 POUR - 6 CONTRE** (Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI) - **2 ABSTENTIONS** (Pascal CORDE - Anthony GIRAUD).

Le Maire,



Marc Étienne LANSADÉ